



DELIBERATION

N° CP_2026_07_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle solidarités, enfance, insertion, emploi/Direction de l'insertion, de l'emploi et de l'action sociale/Service insertion socioprofessionnelle

OBJET : Aide aux Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à M. BARRY ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) s'appuient sur des contrats en alternance pour répondre à un double objectif :

- favoriser l'insertion durable dans l'emploi de publics en difficulté par la qualification et un accompagnement renforcé ;
- répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Constitués sous forme associative et pilotés par les entreprises adhérentes, les GEIQ bénéficient d'une labellisation annuelle délivrée par la Fédération française des GEIQ.

Le Département valorise l'expertise de ces structures afin de faciliter l'insertion professionnelle des Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA).

Au vu du bilan d'activité 2025 présenté, il est proposé de reconduire pour l'année 2026 la collaboration avec ces structures.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				13 770 €
Recettes				

RAPPORT

Les GEIQ sont des groupements d'employeurs à but non lucratif qui recrutent des personnes éloignées de l'emploi pour les mettre à disposition d'entreprises membres, tout en assurant leur formation en alternance et leur accompagnement socio-professionnel. En tant qu'employeurs, les GEIQ offrent un parcours de formation spécifique, conçu pour répondre aux besoins des entreprises adhérentes, tout en prenant en compte les appétences et les compétences des bénéficiaires pour un métier particulier. Un double tutorat, GEIQ-entreprise, est également mis en place afin de permettre l'intégration des alternants dans le milieu professionnel et sécuriser leur parcours.

Au niveau national, 208 GEIQ sont labellisés et répartis sur 378 implantations territoriales. Le réseau GEIQ affiche sur l'année 2025 une croissance durable, un bon maillage territorial et des résultats solides : + 2 % de salariés accompagnés, + 2 % de contrats par rapport à 2024, 92 % de réussite aux qualifications et 68 % d'insertion professionnelle pour leurs salariés dont 54 % de sorties du dispositif dans l'emploi durable (Contrat à durée indéterminée (CDI), Contrat à durée déterminée (CDD) ou mission d'intérim de plus de 6 mois).

En 2025, 5 groupements d'employeurs sectoriels sont présents sur la Haute-Vienne dont 3 conventionnés avec le Département : le GEIQ Agri Limousin Périgord, le GEIQ 87 Construction et le GEIQ SAGe (services à la personne). Le GEIQ Transport ainsi que le GEIQ Mobilité, en cours de développement, ne se sont pas engagés dans un partenariat avec le Département pour l'accueil des BRSA. En 2026, il est attendu l'ouverture de l'antenne haut-viennoise du GEIQ Sport animation Nouvelle-Aquitaine (SANA).

Dans le cadre du Programme départemental d'insertion (PDI), le Département apporte un soutien financier aux GEIQ pour l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA. En 2025, ce soutien s'est traduit par une aide de 1 377 € par Equivalent temps plein (ETP) occupé par ce public.

Le bilan 2025 des 3 GEIQ est présenté ci-dessous ainsi que les propositions d'intervention du Département pour 2026.

1. Bilan d'activité 2025 du GEIQ 87 Construction

Parmi les premiers groupements constitués, les GEIQ du secteur du bâtiment et des travaux publics occupent une place prépondérante, représentant 45 % de l'ensemble des groupements en Nouvelle-Aquitaine. Acteur historique de cette dynamique, le GEIQ 87 Construction mobilise, depuis plus de 20 ans, les entreprises de la filière. Il regroupe aujourd'hui 32 entreprises adhérentes (+ 4 en 2025), dont la majorité est implantée à Limoges et dans son agglomération.

En 2025, l'activité du GEIQ 87 Construction se stabilise avec 30 937 heures de mise à disposition réalisées (soit 28 ETP) malgré une activité en baisse constatée dans le secteur du bâtiment. La diminution des marchés privés a été compensée par la mise en place de nouveaux marchés publics.

Ainsi, le nombre d'heures réalisées dans le cadre de la clause sociale d'insertion a augmenté de plus de 28 % pour atteindre 23 015 heures en 2025 (17 943 en 2024). Les heures « clause » représentent 74 % (59 % en 2024) des heures totales réalisées par le GEIQ.

Le GEIQ 87 Construction présente le bilan annuel suivant :

- 52 salariés dont 24 nouveaux entrants ont été accompagnés par la structure, majoritairement dans le cadre de contrats de professionnalisation ;
- les jeunes de moins de 26 ans représentent 79 % des salariés (82 % en 2024) ;
- 52 % des entrants sont sans qualification et 13 417 heures de formation ont été réalisées ;
- 16 sorties du dispositif ont été réalisées dont 87,5 % positives (9 CDI, 3 CDD, 1 contrat en alternance au sein d'une entreprise et 1 entrée en formation). 2 sorties étaient sans solution. 9 salariés poursuivent leur parcours dans le cadre d'un 2^{ème} contrat au sein du GEIQ.

En 2025, un seul BRSA a travaillé au sein du GEIQ 87 Construction sur un objectif de 4 ETP fixé dans la convention avec le Département. Ainsi, la subvention annuelle de 5 508 € accordée à ce GEIQ n'est que partiellement versée à hauteur de 1 377 €.

C'est la première année que le GEIQ 87 Construction présente un bilan avec une telle baisse du nombre de BRSA. Le public jeune constitue la cible privilégiée des entreprises du GEIQ qui s'engagent sur la formation et l'emploi. L'investissement du GEIQ auprès des publics en difficulté reste néanmoins indéniable. L'association a ainsi employé 17 mineurs non accompagnés suivis par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département. Cette situation est partagée avec le GEIQ Agri Limousin Périgord.

2. Bilan d'activité du GEIQ Agri Limousin Périgord

Majoritairement orienté vers les filières de l'élevage bovin et ovin (75 % des adhérents), le GEIQ Agri Limousin Périgord intervient également dans le secteur des travaux paysagers et des productions végétales. En Haute-Vienne, 55 entreprises sont adhérentes.

Avec un secteur d'intervention couvrant 4 départements (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne), le GEIQ Agri Limousin Périgord affiche pour son antenne de la Haute-Vienne, le bilan suivant :

- 50 salariés ont bénéficié d'un parcours dont 18 nouveaux entrants (contre 31 en 2024). Les 18 contrats signés en 2025 se répartissent de la manière suivante : 14 contrats d'apprentissage et 4 contrats de professionnalisation ;
- la moyenne d'âge des salariés recrutés en 2025 est de 19 ans, avec un faible niveau de qualification ;
- 29 038 heures de mise à disposition ont été réalisées (39 752 heures en 2024) et 12 644 heures de formation ont été suivies (16 433 heures en 2024) soit l'équivalent de 27,94 ETP ;
- 14 sorties du dispositif ont été réalisées dont 71,4 % positives (6 CDI, 2 CDD, et 2 formations hors GEIQ). 4 sorties étaient sans solution. 4 salariés poursuivent leur parcours dans le cadre d'un 2^{ème} contrat au sein du GEIQ.

Le nombre d'heures réalisées par le GEIQ Agri est en baisse pour 2025 à cause d'une situation de plus en plus dégradée dans le monde agricole et de difficultés de recrutement persistantes, liées à la faible attractivité de ces métiers. La part des salariés de moins de 26 ans continue d'augmenter pour atteindre 94 % (87 % en 2024), avec un âge moyen des salariés recrutés de plus en plus bas (19 ans en 2025 contre 21 ans en 2024), ce qui ne favorise pas le recrutement de BRSA. Pour 2025, un seul BRSA a été accompagné par le GEIQ Agri Limousin Périgord et cela malgré une meilleure communication mise en place auprès des prescripteurs, comme par exemple, les structures de l'insertion par l'activité économique. En conséquence, la subvention de

2 754 € votée en 2025 n'est pas versée en totalité au GEIQ Agri Limousin Périgord mais à hauteur de 1 377 €.

3. Bilan d'activité du GEIQ SAGe

Antenne du GEIQ SAGe de Gironde créée en juin 2019 en Haute-Vienne, ce groupement dédié aux services à la personne rassemble, en 2025, 5 associations (ADPAD, UNA OUEST 87, AGEMAD, Instance de coordination de Saint-Germain-les-Belles et APAJH 87) contre 6 en 2024 après la fermeture de l'association ACTID 87.

Sa mission principale est de constituer un véritable tremplin vers l'emploi pour les métiers de l'aide à la personne, en favorisant l'insertion professionnelle et la qualification des salariés. Pour cela, l'antenne de la Haute-Vienne propose des contrats de professionnalisation de 12 mois comprenant la préparation au titre professionnel d'assistant de vie aux familles. Elle œuvre ainsi à valoriser l'image de ce secteur professionnel souvent méconnu et déprécié.

Le manque de candidats explique en grande partie la baisse de l'activité du GEIQ SAGe en 2025. Même si certaines structures adhérentes proposent des solutions pour pallier les problèmes de mobilité (mise à disposition de véhicules sans permis, financement du permis de conduire), des exigences inhérentes à cette profession, comme les contraintes horaires et les déplacements, nuisent à l'attractivité des métiers des services à la personne.

Le bilan 2025 du GEIQ SAGe est le suivant :

- 30 salariés ont suivi un parcours en 2025 (42 en 2024) en contrat de professionnalisation ;
- 57 % d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge 26-44 ans ;
- 30 % des salariés n'ont aucun diplôme ;
- 17 123 heures de mise à disposition ont été réalisées auprès des structures de services à la personne (21 062 heures en 2024) et 4 535 heures de formation (5 983 heures en 2024). En 2025, le nombre d'heures de tutorat professionnel (binôme avec un salarié expérimenté) est de 550 heures ;
- 15 sorties du dispositif ont été réalisées, dont 80 % positives (11 CDI, 1 CDD). 3 sorties étaient sans solution. 15 salariés poursuivent leur parcours dans le cadre d'un 2^{ème} contrat au sein du GEIQ.

En 2025, le GEIQ SAGe a intégré 5 BRSA représentant 3,50 ETP sur un objectif de 4 ETP fixé dans la convention avec le Département. En conséquence, la subvention de 5 508 € votée en 2025 est proratisée à hauteur de 4 819,50 €.

4. Proposition d'accompagnement des GEIQ en 2026

Considérant l'intérêt de cet outil, qui fait de la formation et de la qualification son principal levier pour l'accès à l'emploi des publics en difficulté, le Département pourrait reconduire son soutien aux GEIQ de la Haute-Vienne selon un barème financier équivalent à 2025, soit 1 377 € par ETP.

Il est par ailleurs proposé d'étendre la cible du public visé par ce partenariat aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). L'accès à un contrat d'apprentissage représente, en effet, un tremplin favorable à leur insertion professionnelle. Afin que l'accueil du public adulte BRSA demeure un objectif pour ces structures, ils devraient néanmoins représenter au moins la moitié de l'effectif conventionné.

Ainsi, les objectifs en termes d'ETP occupés par des BRSA ou jeunes suivis par l'ASE et les subventions correspondantes pourraient être établis de la façon suivante :

- GEIQ 87 Construction : 5 508 € pour 4 ETP ;
- GEIQ Agri Limousin Périgord : 2 754 € pour 2 ETP ;
- GEIQ SAGE : 5 508 € pour 4 ETP.

Ces aides constitueraient des montants maximaux susceptibles d'être minorés au regard des résultats obtenus.

DECISION

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

Vu les articles L. 1253-1 et suivants du code du travail ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021 adoptant le PDI de la Haute-Vienne pour la période 2021-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 février 2023 relative au Pacte territorial d'insertion 2022-2025 ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2026 relative aux interventions en faveur de l'insertion professionnelle ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans au collège Maryse Bastié de Nantiat 10, rue du collège - 87140 NANTIAT, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au GEIQ Agri Limousin Périgord une participation financière de 2 754 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 2 ETP occupés par des BRSA ou jeunes ASE ;

d'accorder au GEIQ 87 Construction une participation financière de 5 508 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 4 ETP occupés par des BRSA ou jeunes ASE ;

d'accorder au GEIQ SAGE une participation financière de 5 508 € pour l'accompagnement socioprofessionnel de 4 ETP occupés par des BRSA ou jeunes ASE ;

d'autoriser le Président du Département à signer les conventions définissant les modalités de versement de ces financements.

25 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à M. BARRY), M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON